COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 novembre 2026

PLFSS 2027 :

Enjeux de l'accès aux soins, de la protection des familles et de la santé des enfants

5,1 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de santé : quel impact pour les familles ?

Hausse des franchises médicales, coût des complémentaires santé et fragilisation de l'accès aux soins des enfants : Familles de France alerte sur les conséquences du PLFSS 2027.

Avec un ONDAM fixé à **278,7 milliards d'euros**, en hausse limitée à 2 %, le projet prévoit 5,1 milliards d'euros d'économies. Familles de France souligne trois enjeux majeurs :

1. Pouvoir d'achat : l'accès aux soins est préoccupant pour les familles

La contribution de 2,05 % sur les complémentaires santé serait prolongée (article 12) et de nouvelles dépenses leur seraient transférées (article 43). Dans le même temps, le plafond des franchises médicales est passé de **50 à 70 euros**. Ces mesures s'ajoutent aux hausses déjà enregistrées des cotisations des mutuelles : **6 % en 2023 et 8,2 % en 2024**.

Familles de France demande de renoncer à la hausse des franchises et de prévenir toute répercussion excessive de ces mesures sur les cotisations et le reste à charge des ménages.

2. Santé des enfants : garantir un accès effectif aux soins

La mortalité infantile est passée de **3,5 ‰ en 2011 à 4,1 ‰ en 2024** (Insee). Pourtant, le dispositif France Santé ne garantit pas explicitement l'accès à la pédiatrie et au suivi périnatal (article 21). Par ailleurs, l'annulation de **180 millions d'euros de crédits mis en réserve pour les établissements de santé** inquiète quant aux moyens des maternités et des services pédiatriques (article 2).

Familles de France demande que la pédiatrie et le suivi périnatal soient pleinement intégrés à France Santé, que les moyens hospitaliers soient préservés et que chaque enfant bénéficie d'une prise en charge adaptée.

3. Prévention : agir sur tous les leviers de la santé infantile

La lutte contre l'obésité infantile passe par une meilleure information nutritionnelle et des actions de sensibilisation.

L'extension de la taxe sur les produits sucrés (article 8) doit ainsi s'accompagner d'une information lisible, notamment grâce au **Nutri-Score**, et contribuer au financement de la prévention.

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : contact@familles-de-France.org – Site : www.familles-de-france.org

La vaccination (article 27) et le bon accès aux antibiotiques pédiatriques (article 28) constituent également des leviers essentiels de protection de la santé des enfants.

Familles de France défend une prévention cohérente, associant éducation à la santé, information nutritionnelle, vaccination et accès aux traitements, sans alourdir le budget des familles.

Des avancées à consolider

Familles de France salue les **38 millions d'euros** consacrés au parcours « Enfance protégée » (article 24), ainsi que les **164 unités d'accueil pédiatrique enfants en danger** et les **36 équipes pédiatriques régionales** (article 25), et, demande que ces dispositifs soient accessibles sur l'ensemble du territoire.

La santé des familles doit rester une priorité

Familles de France appelle les parlementaires à préserver le pouvoir d'achat des ménages, garantir l'accès aux soins des enfants, protéger les femmes tout au long de leur parcours de maternité et renforcer la prévention.

Les économies de santé ne doivent pas se faire au détriment des familles. Leur pouvoir d'achat, l'accès aux soins et la santé des enfants doivent rester au cœur des politiques publiques.

Contacts presse :
Fauzi EL MAZZOUZ – Chargé de mission Santé | 06 09 57 45 93
Gabrielle PARISOT – Déléguée Générale | 06 20 33 10 53